



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 2 décembre 2014 n°160 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des terrains et du bâti

Type d'opportunité : enquête annuelle

Périodicité : production mensuelle, diffusion annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et de statistiques

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2014, la Commission *Démographie et Questions sociales* a examiné le projet d'enquête sur le prix des terrains et du bâti.

Depuis 2006, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie réalise chaque année une enquête sur le prix des terrains et du bâti. L'enquête n'a à ce jour pas de lien avec un règlement européen, mais elle est utilisée pour réaliser des analyses exploratoires sur le prix des logements individuels dans le cadre des indices de prix des logements calculés par l'Insee et transmis à Eurostat selon les modalités prévues par le règlement européen n° 93/2013 du 1er février 2013.

Cette enquête permet d'évaluer le prix des terrains à bâtir et le coût de la construction associée. Des informations sont recueillies sur le terrain à bâtir (mode d'acquisition, superficie, date d'achat, prix), sur la maison (prix, degré de finition des travaux, coordinateur des travaux) ; mais aussi sur la performance thermique de la future maison (chauffage et label énergétique) ainsi que sur le détenteur du permis de construire (catégorie socioprofessionnelle, âge, taille du ménage, primo-accédant, etc.).

Il n'existe aucune autre source fournissant des informations sur le prix des terrains et sur le prix des maisons qui y sont construites. Seules les sources notariales peuvent apporter un éclairage sur les transactions foncières, mais elles sont parfois lacunaires, disponibles plus tardivement et ne donnent pas d'information sur le projet de construction.

Depuis 2010, cette enquête est exhaustive et interroge l'ensemble des personnes ayant déposé un permis de construire pour une maison individuelle en France métropolitaine et dans les DOM. Le questionnaire est constitué d'une seule page. Le temps de réponse moyen est estimé à 5 minutes environ. Le questionnaire est envoyé chaque mois par voie postale, une relance est effectuée au bout de 3 mois. Le taux de réponse annuel à l'enquête est compris entre 60 et 70 %.

Cette enquête intéresse beaucoup d'utilisateurs à la fois interne (services centraux du ministère et DREAL) et externes (chercheurs, professionnels de la construction, institutionnels locaux et le grand public).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Chaque année, à l'automne, une publication « Chiffres et statistiques » synthétise les résultats de l'année précédente. Des données détaillées sont mises à disposition sur le site du SOeS. Des résultats régionaux sont diffusés par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Un comité de pilotage de l'enquête se réunit en tant que de besoin. Il réunit demandeurs, services métier du ministère (DHUP) et utilisateurs régionaux, et est présidé par le sous-directeur des statistiques du logement et de la construction au sein du SOeS.

Deux cadres A, soit 0,5 ETP, sont mobilisés pour réaliser l'enquête. Le budget annuel de l'enquête est d'environ 200 K€.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.